



## Konkurse - Faillites - Fallimenti

GE

1. Débitrice: **FINARIAL SA**
2. **Remarques:** Opérations financières fiduciaires pour clients privés et institutionnels, conseils financiers à sociétés privées ou publiques, consulting, prises de participations dans des domaines non soumis à la LFAIE, intermédiation commerciale et financière.

Dans la faillite mentionnée ci-dessus, sont déposés et peuvent être consultés à l'office dès ce jour:

1. L'état de collocation (réf. n° 1);
2. l'état de revendication, cas échéant (réf. n° 2);
3. l'inventaire (contenant, cas échéant, la liste des objets déclarés de stricte nécessité) (réf. n° 3).

A dater de cette publication, il est imparti aux créanciers un délai de:

- vingt jours pour introduire action contre l'état de collocation (art. 250 LP) et demander la cession des droits pour contester une revendication (art. 49 et 80 OAOF);
  - dix jours pour recourir contre l'inventaire et les décisions relatives aux objets déclarés de stricte nécessité (art. 32 OAOF).
- Sinon, l'état de collocation, l'état de revendication et l'inventaire seront considérés comme acceptés. (Réf. n° 1-3)

Pour tout renseignement:

Groupe n° 1, tél. 022 388 89 01  
2010 000364 L/OFA1

Office des faillites  
1227 Carouge

05857716

